



PETIT GUIDE DE LA CONVIVIALITE ET DE LA COURTOISIE

Comme chacun le sait, certaines choses vont sans dire, mais elles vont parfois mieux en le disant, voire en l'écrivant... d'où ce document....

- L'Aéroclub est une association loi 1901. Tous les membres actifs, à jour de leur cotisation, y jouissent *des mêmes droits et des mêmes devoirs*.
- Cette notice a pour but de *faire connaître aux nouveaux adhérents* certains points des *statuts et du règlement* de l'Association, mais *aussi de rafraîchir la mémoire des plus anciens*... Comme la liberté, les droits de chacun se terminent là où commence le droit des autres ...
- Ce petit fascicule n'a pas la prétention d'être exhaustif. Sa seule ambition est de rappeler à tous et à chacun que *l'Aéroclub du Pays de Vannes n'est pas une entreprise commerciale*. Nous appartenons à une *Association*, où chacun des membres est censé mettre de l'huile dans les rouages, afin de pouvoir *vivre une passion et un plaisir communs : voler* ! Et, autant que faire se peut, à des tarifs acceptables pour tous.

La cotisation annuelle

Elle se paie en tout début d'année, et en tout état de cause avant le premier vol de l'année et au plus tard avant le 1^{er} mars. Il en est de même pour la cotisation FFA.

La réservation des avions

Elle peut se faire par téléphone ou par Internet. Il est de *bon ton*, pour ne pas immobiliser l'avion au détriment des autres, de prévoir au plus juste le créneau d'utilisation de l'appareil, de le prendre et de le restituer à l'heure. Si pour une raison ou une autre (météo, mécanique etc.) le vol ne peut avoir lieu dans le créneau prévu, il n'est pas reportable dans la mesure où il existe une réservation derrière.

Si le réservataire se désiste, il se doit d'annuler son vol dans les meilleurs délais. Pour les réservations de la journée et plus, il est nécessaire d'avoir l'aval d'un des membres du Bureau Directeur ou du Chef Pilote.

Le bar

Il y a ceux qui remplissent les réfrigérateurs et qui vident les poubelles, et ceux qui font l'inverse. *Ceux qui laissent aux copains la vaisselle.* Mais, au bar des Ailes comme au café du Commerce, on ne parle que *d'entraide et de solidarité.*

Le ménage

La propreté des locaux, des sanitaires, etc. Le Club n'a pas les moyens de s'offrir un Technicien de surface, sauf à en répercuter le coût sur le prix de l'heure de vol. Qui le souhaite ? Alors il faudra bien continuer à faire sans, mais ceux qui assurent le plus gros de ces tâches ingrates peuvent se sentir un peu seuls. Il n'est, que nous sachions, nullement honteux, ou abaissant, de saisir un manche de balai ou de porte serpillière, et de participer un tant soit peu à la propreté de nos locaux communs. Et si d'aucuns ne se sentent pas suffisamment à l'aise dans le maniement de ce type de manche, il suffit de demander, et la double commande sera gratuite !

Les pleins essence et huile

Pour ce qui est de l'*huile*, c'est vrai, on se salit les mains, et il est plus facile de laisser faire cette corvée par le suivant sur le planning. Mais il y a au Club de quoi se laver, et *le moteur est fait pour tourner avec une quantité optimale de lubrifiant.*

Quant à l'*essence*, la règle est simple : si on ramène l'appareil avec un *demi-réservoir ou moins*, on s'arrête à *la pompe et on avitaille*. Cela évite au successeur d'avoir à déplacer l'avion, et généralement, on est moins pressé à l'arrivée qu'au départ.

Si vous avez traversé un *nuage de diptères* ou autres (surtout en été), il est plus confortable, pour le successeur aux commandes, de trouver un pare-brise propre. Donc, pensez à *laver le pare-brise et les bords d'attaque d'ailes et empennages à chacun de vos retours* .

Les casques radio

Le club met à disposition quelques casques. Respectez-les !
Pour ne pas en priver les autres, merci ne *pas* en emprunter *plus de 2 par avion*.

Le Pilote possède, lui, sans aucun doute son propre casque...

Le paiement des vols

Comme pour toutes prestations, le *paiement du vol* se fait une fois le service rendu, c'est à dire *immédiatement après* le vol.

Outre que cela est normalement exigible, cette procédure de paiement rubis sur l'ongle évitera à certains de pester contre l'ordinateur qui, obéi à cette règle pour délivrer la clef, et aussi de faire venir spécialement un membre du Bureau pour résoudre un problème qui n'aurait pas dû se rencontrer, si la dette avait été réglée après le dernier vol et non pas juste avant le suivant !

Merci de penser aux bénévoles qui, par leur action au quotidien permettent à notre Club de fonctionner sereinement dans l'intérêt de tous. *N'alourdissez pas leur tâche !*

Tout le monde ou presque se dit ennemi de la paperasse. Ras le bol des écritures inutiles ! Les membres du Bureau sont tout à fait de cet avis. Si vous volez à plusieurs en vous partageant les frais, le règlement intérieur stipule que pour *les paiements, l'aéroclub ne connaît que le commandant de bord*. C'est à lui qu'il appartient d'établir un chèque global, et de se faire rembourser ensuite. Les paiements fractionnés génèrent autant de saisies pour le trésorier.

La gestion scrupuleuse des frais du Club demande que les *reçus d'essence* soient déposés *dans la boîte* prévue à cet effet, *avec* indication de *l'immatriculation de l'avion*.

Préférer le chèque ou le règlement par internet (voir le Trésorier) aux espèces, pour au mois deux raisons : primo, le club ne possède pas de coffre-fort, et, secundo, en cas de litige, le chèque ou internet laissent des traces, pas le liquide.

Et, pour éviter au Trésorier d'avoir à le faire à votre place, n'omettez pas, *dans la fenêtre ad hoc* de la saisie du versement, de *noter votre banque* en abrégé (CMB, SG, CEB etc.), ainsi que *les quatre derniers chiffres du numéro de chèque*.

La sortie, la rentrée et le déplacement des appareils.

Vous arrivez tôt le matin pour aller voler.

votre avion est juste devant, pas de problème !

Par hasard, il est au fond du hangar. Il vous appartient de déplacer les appareils pour sortir le vôtre, mais aussi de les rentrer s'il n'y a pas de vol prévu dans l'immédiat.

Et tout cela en prenant *toutes les précautions pour ne pas accrocher un autre avion ou les portes du hangar*. **Attention** aussi de ne pas positionner un plan ou une dérive au-dessus des rails de roulement des portes : c'est la bugne assurée !

Idem pour l'aide apportée par des non-initiés, car il vous faudra être prudent pour vous et pour eux. Et si malgré tout ça *vous accrochez* quand même, il est **impératif de le signaler à un Responsable**.

Ne pas mettre en route queue tournée vers le hangar. Le Responsable de la mécanique travaille, d'autres membres du Club peuvent y être présents. **Danger !** Bref, il existe d'autres moyens pour « balayer » ce local !

Les papiers essuie-tout usagés se mettent dans le sac poubelle. Le sac est plein ? Il y a un conteneur poubelle à 10 mètres devant l'entrée du club.

Vous rentrez à l'issue d'un vol dans l'après midi. Après avoir choisi de faire ou non un avitaillement (voir plus haut), il vous appartient de vérifier s'il y a des vols programmés après le vôtre. Il n'y en a pas ! C'est à vous qu'il incombe de **rentrer l'avion**, toujours avec les précautions d'usage. Sans oublier de **placer les obturateurs de prises statiques et dynamiques**.

Merci de faire la **check de sortie d'avion** afin de **ne rien oublier à bord** et de le laisser dans *l'état où vous auriez souhaité le trouver...*

La permanence du week-end

En choisissant de devenir membre de l'ACPV, vous vous êtes engagés à **assurer un dimanche ou un jour férié de permanence au club** par année civile. Rencontrez les membres du Bureau ; ils vous expliqueront **la procédure**. Elle est **simple !**

La participation à la vie du club

Il y a *ceux qui sont là tous les jours* et il y a *ceux qui viennent voler de temps à autre* « en passant ». **Investissez-vous !** L'ACPV sera ce que nous en ferons...

Il n'est pas nécessaire d'être de tous les pots et de toutes les réunions, mais enfin, quand le Club a **besoin de bonnes volontés**, il serait quand même de bon ton de se manifester dans l'intérêt de notre Association.

Il serait **désolant que les bénévoles toujours présents et actifs** au sein du Club se **lassent et se découragent** face à cette tâche, in fine, **lourde car non partagée**.

Avec le concours et la bonne volonté de tous :

L'ACPV sera et restera un « Agréable Club Pour Voler »